



Contrat d'obtention de clés des locaux

Article 1 : En signant ce document je m'engage à respecter toutes les clauses qui y figurent sans exception.

Article 2 : Conditions d'obtention relative au bénéficiaire

Seuls les adhérents ayant atteint leur majorité, licenciés à jour de cotisation pour leur licence et ayant un niveau de pratique suffisant pour naviguer sans la présence d'un BE, peuvent prétendre à l'obtention de clés. Pour cela une demande écrite doit être présentée au bureau directeur.

Article 3 : Caution et garanties pour le club

Un chèque de caution par clé remise est versé au club par l'utilisateur des clés. Ce chèque d'un montant de 50 euros lui donne accès au local à bateaux et aux vestiaires.

Cette caution est encaissée seulement si non respect du contrat (cf. article 5.4).

Article 4 : Restitution

A la fin de la saison, en cas de non-renouvellement de la licence, le bénéficiaire s'engage à restituer les clefs au bureau directeur et à enlever tout son matériel personnel entreposé au club. Le chèque de caution lui est alors restitué.

Article 5 : Renouvellement

Au moment du renouvellement des licences, le bénéficiaire s'engage à donner un nouveau chèque de caution en échange du chèque de la saison précédente.

Article 6 : Droits et privilèges offerts

Le bénéficiaire a accès (rayer les mentions inutiles) :

- au local à bateaux et aux vestiaires,
- à la salle de musculation,
- au hall d'entrée,

ce qui le soumet au règlement interne du club.

Tout adhérent en possession de la clé d'accès à la salle de musculation s'engage, pour des raisons de sécurité, à ne pas se rendre ni pratiquer seul dans ces locaux.

Un adhérent en possession de clés peut autoriser un autre adhérent à pénétrer avec lui, mais, seul le détenteur des clés est tenu pour responsable des actes non autorisés pouvant être commis.

Article 7 : Reproduction et circulation des clés

Conformément au règlement intérieur du club le bénéficiaire s'engage impérativement à ne pas reproduire, donner, ou prêter son jeu de clés.

Article 8 : Sanctions relatives au non respect du présent contrat

En cas de non-respect de ce contrat le chèque de caution est encaissé et le matériel de navigation est confisqué jusqu'à régularisation de la situation.

.....
NOM :

PRENOM :

Je soussigné certifie avoir pris connaissance de toutes les clauses du présent contrat et m'engage à les respecter.

Mention « Lu et approuvé »
en toutes lettres

Date et Signature